

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PREX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSCRIPTION ET L'Y
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 439.

MERCREDI.

31 AOÛT



INTERIEUR.

BRUXELLES, 29 août.

DES ARRESTATIONS SOUS PRÉTEXTE D'ESPIONNAGE.

Nous apprenons qu'un particulier très-connu de cette ville, se rendant hier dans la direction de l'hôpital Saint-Pierre, fut invité par les sentinelles chargées de veiller sur les poudres et les canons placés au boulevard de Waterloo, à arrêter son cabriolet : il descendit et indiqua à son domestique un endroit où il devait le retrouver. Un canonnier voulut l'obliger à suivre son cabriolet. En vain le monsieur représenta-t-il fort poliment que la consigne ne pouvait s'étendre jusque-là, le canonnier s'élança sur lui comme un furieux, et lui porta plusieurs coups de sabre, dont un de la pointe. Bientôt après le canonnier se mit à crier à l'espion ! La populace se rassembla, et se préparait à faire un mauvais parti au propriétaire du cabriolet, lorsqu'il fut heureusement reconnu par des blessés de septembre, qui prirent sa défense.

Pour appuyer son accusation d'espionnage, le canonnier avait arraché l'*Indépendant* que le monsieur lisait, en criant : *Voilà des papiers qui prouvent qu'il est un espion.*

Depuis les derniers événements, nous avons remarqué que beaucoup de gens sans mission aucune se sont permis des arrestations arbitraires, et nous avons vu les citoyens les plus honorables en danger, par suite d'accusations instantanées et calomnieuses. Il est temps de mettre un terme à de pareils abus, qui laissent chaque citoyen à la merci du premier venu qui voudra le perdre. Les autorités civiles et militaires doivent s'entendre à ce sujet, et nous demandons même qu'une proclamation de l'autorité compétente fasse connaître que la loi punit sévèrement les arrestations arbitraires, ainsi que les sévices et les mauvais traitements.

Il faut que tout garde civique ou militaire qui se permettra encore d'agir de la sorte soit arrêté sur-le-champ et livré aux tribunaux.

(*L'Indépendant.*)

On nous transmet de Luxembourg la pièce suivante :

Publication du général-major, président de la commission du gouvernement-général du grand-duché de Luxembourg.

Habitans du Grand-Duché,

Une révolte aussi inconséquente dans son but, qu'irréfléchie dans sa cause, une révolte importée de la Belgique avec le cortège de calamités et de désastres qu'elle entraînait, s'est répandue dans votre pays, au grand étonnement des hommes sages, admirateurs sincères du bon sens et de l'antique fidélité des Luxembourgeois.

En vain des magistrats, fidèles à leur poste et à leur devoir, ont-ils démontré, par leurs proclamations et par les traités qui en étaient la base, que le Luxembourg était une souveraineté spéciale du roi grand-duc, distincte et séparée de la Belgique ; les habitans, entraînés dans la pente si rapide d'un premier égarement, n'en ont tenu aucun compte : ils ont préféré prêter l'oreille aux vaines déclamations des ambitieux et des turbulens, agens aussi actifs qu'intéressés des troubles.

Cependant, qu'est-il arrivé ? les réfutations furibondes des journaux insurrectionnels, les prétentions outrées du gouvernement usurpateur qui les protégeait, les avis impérieux des suppôts de celui-ci, les discussions ampoulées d'un soi-disant congrès national et la constitution même qu'il avait engendrée : tout cet échafaudage de sophismes et de déraison a dû fléchir devant la puissance irrésistible de la vérité. Il a fallu que la révolte avouât que tout ce qui avait été fait pour la Belgique ne pouvait pas concerner le grand-duché de Luxembourg, et que, pour y réunir celui-ci, il fallait en obtenir la cession du souverain légitime. Mais le souverain légitime, comment a-t-il accueilli l'usurpation *in statu quo* ? Il l'a repoussée par ses armes victorieuses, et, si la France est intervenue avec les siennes, ce n'est, de son propre aveu, que dans le sens des protocoles qu'elle a signés et qu'elle veut garantir.

En conséquence, le général-major, président de la commission du gouvernement-général du grand-duché de Luxembourg, satisfaisant aux ordres qu'il a reçus de la part de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg,

Arrête ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les habitans du même Grand-Duché, jouissant d'une nationalité indépendante de celle de la Belgique, sanctionnée par les traités solennels de 1815, et reconnue par les protocoles de la conférence de Londres, doivent, comme tels, s'abstenir de prendre part aux élections qui vont avoir lieu le 29 août courant et les jours suivans, pour la nomination de sénateurs et de représentans destinés à former le nouveau corps législatif de la Belgique.

2. Les habitans de la ville de Luxembourg qui, nonobstant le présent avertissement, assisteraient aux élections dont il s'agit, seront exclus de la ville et ne pourront plus y rentrer.

Fait à Luxembourg, à l'hôtel du gouvernement-général du Grand-Duché, le 24 août 1831.

Le général-major président de la commission du gouvernement-général du Grand-Duché,

Par le gouvernement-général :

Gellé, secrétaire-général.

A Monsieur de Meulenaere, ministre des affaires étrangères et de la marine, à Bruxelles.

Monsieur le ministre,

Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous informer que M. le général baron Chassé vient de nous faire connaître officiellement que les troupes hollandaises vont évacuer le fort *Sainte-Marie* sur la rive gauche de l'Escaut, ainsi que la digue de mer *Zwyndrecht*, près de Pyp-Taback. Cette évacuation effectuée, il sera facile de s'occuper immédiatement du comblement de la coupure et de réparer cette digue, ainsi que celle des poldres qui ont été coupées, et de faire cesser les inondations partant.

Les arrivages du commerce se succèdent et sont très-fréquens, ce qui procurera du travail aux ouvriers du port.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le ministre,

Votre tout dévoué subordonné :

Le commandant maritime du port d'Anvers,
JACQUET ANCIAUX, lieutenant-colon.

Anvers, le 28 août 1831.

— Au moment où l'on s'occupe tant du cholera-morbus, on n'appréhendait pas sans plaisir le retour en ce pays d'un de nos compatriotes, le docteur Legrand, ex-chirurgien-major, attaché à la division expéditionnaire des grandes Indes. Pendant un séjour de plusieurs années à Batavia, il a étudié à fond le cholera-morbus, et un mémoire à ce sujet, qu'il adressa en 1827 à l'académie de médecine de Paris, fut couronné, en son auteur obtint une médaille d'honneur.

— On écrit de Tongres, le 28 août :

Le 39^e et le général Tholozé nous ont quitté hier matin. Nous sommes restés vingt-quatre heures sans garnison. Mais en revanche depuis ce matin nous sommes accablés. Le 5^e régiment en entier est arrivé ici et immédiatement après un bataillon belge du 11^e, commandé par le brave major Guillaume, et une batterie de pièces de 12, ainsi que plusieurs caissons. On nous promet pour demain un escadron de cuirassiers belges. — Pas de nouvelles de Maestricht. Les élections iront bien, mais on craint qu'il ne faille recommencer un second scrutin, parce qu'il est probable que deux ou trois candidats n'obtiendront pas la majorité absolue au premier tour.

— La seconde brigade des troupes françaises de la division Hulot, commandée par le général Varonne et composée des 19^e et 38^e régimens de ligne, est arrivée ici, venant de Louvain. Ces troupes à leur arrivée, se sont rangées en bataille le long de la rue Royale, où elles furent passées en revue par le roi, qui était accompagné du maréchal Gérard, du général Hulot, et suivi d'un nombreux état-major, parmi lequel on remarquait les généraux Chateler, Davivier et le ministre de la guerre de Brouckere. Après la revue, les officiers de ces régimens se sont rendus chez le roi.

— Les journaux anglais du 26 contiennent la nouvelle que les diamans volés en 1829, dans le palais du prince d'Orange, à Bruxelles, viennent d'être en partie retrouvés à New-York, chez un Italien nommé Carrara, qui s'est évadé. La valeur des objets retrouvés, et dont les détails se trouvent dans lesdits journaux, ne s'élève pas au-delà d'un quart de million de florins.

— Monsieur le ministre de la guerre se promet, dit-on, de pouvoir nous présenter au 1^{er} octobre prochain une armée effective de 50,000 hommes au moins, parfaitement organisée et prête à entrer en campagne.

— Le détachement de nos sapeurs-pompieris qui, lors de la reprise des hostilités, s'était rendu sur les frontières hollandaises, en Flandre, est rentré hier en cette ville.

— Dans l'entrevue du maréchal Gérard avec le prince d'Orange à Tirlémont, celui-ci fit compliment au vieux guerrier sur la bonne mine de ses jeunes soldats, en appuyant sur l'adjectif. — Prince, ces jeunes soldats n'aspirent qu'après le moment de se mesurer avec vos vieilles moustaches. Et le prince changea de sujet de conversation.

— On écrit de Darmstadt, 17 août :

Grand nombre de fonctionnaires et de bourgeois du Grand-Duché ont signé une adresse à la diète germanique, pour qu'elle veuille bien prendre des mesures pour faire cesser la guerre qui existe actuelle-

ment entre la Russie et la Pologne, et garantir par là et par tous autres moyens qui seront à sa disposition, l'Allemagne et les autres royaumes occidentaux de l'Europe, du terrible choléra asiatique.

— On mande de Gand, 28 août : Il arrive continuellement des malades de la frontière; l'hôpital militaire en regorge. La fièvre s'empare de tous les malades qui rentrent à l'hôpital. Notre régence vient de convertir en hôpital l'église paroissiale de St-Martin d'Akkerghem.

— Les *Mémoires de M. le comte de Lavalette*, écrits par lui-même, font grand bruit à Paris. Nous en extrayons ce qui a rapport à sa miraculeuse évasion de la Conciergerie. Madame de Lavalette avait conçu cette évasion, et son mari y avait consenti sans espoir de succès. Le jour convenu, elle vint et fit la toilette de son époux avec une adresse et une présence d'esprit admirable. A l'heure où ils se séparaient habituellement, M. de Lavalette devait sortir donnant le bras à sa fille. Ici parle l'auteur :

« Le geôlier se fit entendre. Emilie s'élança derrière le paravent. La porte s'ouvrit. Je passai le premier, ma fille ensuite; M^{me} Dutoit fermait la marche. Après avoir traversé le corridor, j'arrivai à la porte du greffe. Il fallait lever le pied et en même temps baisser la tête, pour que les plumes du chapeau ne rencontrassent pas le haut de la porte. J'y réussis, mais en me relevant je me trouvais dans cette grande pièce, en face de cinq geôliers assis, appuyés, debout, le long de mon passage. Je tenais mon mouchoir sur mes yeux, et j'attendais que ma fille se placât à ma place. L'enfant prit mon bras droit, et le concierge, descendant l'escalier de sa chambre, qui était à gauche, vint à moi sans obstacle, et plaçant sa main sur mon bras, me dit : « Vous vous retirez de bonne heure, madame la comtesse. » Il paraissait fort ému, et pensait sans doute qu'elle venait de faire un éternel adieu à son mari. Enfin j'arrivai au bout de la pièce. Jour et nuit se tient là un geôlier assis dans un grand fauteuil, dans un espace assez étroit pour avoir ses deux mains placées sur les clés des deux portes, l'une en grilles de fer, et l'autre qui est externe, et qu'on appelle le premier guichet. Ce geôlier me regardait et n'ouvrait pas. Je passai ma main entre les barreaux pour l'avertir. Il tourna enfin ces deux clés et nous sortîmes. »

NAMUR, 30 août.

ÉLECTIONS DE NAMUR.

Le collège électoral de l'arrondissement de Namur a terminé ses opérations de manière à satisfaire les vrais amis du pays. L'élection au sénat a été fortement balancée entre MM. de Stassart et de Bruges, et il n'est pas inutile de faire connaître ce qui a donné lieu à cette division. M. de Stassart avait dit, au commencement de la semaine dernière, qu'il ne voulait pas être élu au sénat. D'après cela, un parti nombreux avait jeté ses vues sur M. de Bruges, qui, sous tous les rapports, paraissait mériter cette haute faveur. Ce digne citoyen, sur les vives instances qui lui furent faites, ayant déclaré qu'il accepterait s'il était nommé, beaucoup d'électeurs étaient résolus à l'appuyer de leurs suffrages, et sa candidature réunissait un grand nombre de partisans. Cependant il paraît que des instances d'autres personnes firent changer d'avis M. de Stassart. Mais, naturellement, ceux qui étaient décidés à porter leurs voix sur M. de Bruges persistèrent dans leur résolution; et, une fois le parti pris, on voulait réussir. La fraction qui porta M. de Bruges n'était donc nullement hostile à M. de Stassart; elle l'était même infiniment moins (et cela paraît étonnant) qu'une partie de ceux qui lui donnèrent leurs suffrages; car il est certain qu'un parti, quoique opposé à monsieur le gouverneur, ne s'est réuni à ceux qui le portaient qu'en haine de ce que quelques hommes à prévention, appellent le parti-prêtre. Pour nous, qui, sur le refus de M. de Stassart, avons soutenu la candidature de l'honorable M. de Bruges, nous n'étions certes pas hostiles au choix de notre ancien député. Nous l'avons soutenu dans un temps où il y avait quelque courage à le faire, et où cette conduite désintéressée nous valait les outrages et les injures du forçat florentin. Si depuis la révolution nous avons gardé le silence, c'est qu'il n'entre ni dans nos habitudes ni dans notre caractère de jouer les hommes du pouvoir, et que d'ailleurs la vraie défense des fonctionnaires publics doit se trouver dans leur administration et dans la nature de leurs actes politiques. Nous applaudirons donc à l'élection de M. de Stassart, dans l'espoir que nous retrouverons dans le sénateur le patriotisme et l'énergie qui caractérisaient le député aux états-généraux, et dans l'intime conviction où nous sommes que la qualité de fonctionnaire ne l'empêchera pas de poursuivre la répression des abus dont le nouveau gouvernement a hérité de l'ancien. Quant à M. de Bruges, il est beau qu'un homme retiré comme lui de toutes affaires publiques depuis quinze ans ait réuni, sans aucune démarche de sa part, une minorité aussi imposante, qui, en lui accordant son suffrage, considérait son patriotisme, sa fermeté de caractère, ses principes politiques arrêtés et invariables, et surtout sa haute probité. Ce témoignage de l'opinion publique lui sera bien doux; il lui prouvera à quel haut degré il est élevé dans l'estime de ses concitoyens.

Le choix des représentants est excellent. La nomination de M. Brabant en dépit d'intrigues de tout genre est une victoire complète; et les deux autres députés, MM. de Biesme et Fallon, méritent à tous égards notre approbation.

Nous sommes donc très-satisfaits du résultat de nos élections; et si les autres sénateurs et représentants ressemblent aux nôtres, la patrie est sauvée. Il est toutefois un sentiment que nous ne pouvons dissimuler, c'est la peine bien vive que nous occasionne la non élection de M. de Labbeville. Homme franc, loyal et patriote, véritable ami de son pays, dont il a soutenu les intérêts dans tous les temps avec un

zèle infatigable, honnête homme au-dessus de toutes les préventions il méritait une place dans notre représentation; mais malheureusement le nombre de nos députés était restreint à trois! Espérons qu'il se présentera une autre occasion pour témoigner à cet honorable citoyen que nous savons lui rendre la justice qui lui est due, et que le pays n'est jamais ingrat envers ceux qui ont si bien mérité de lui.

C.

Voici exactement le scrutin définitif relativement à l'élection du sénateur :

M. de Stassart a obtenu 254 suffrages; M. de Bruges de Branchon en a obtenu 213.

Immédiatement après l'élection du sénateur, on a procédé au choix des représentants.

Ont été élus au premier tour de scrutin :

MM. Brabant, bourgmestre, qui a obtenu 269 voix; Isid. Fallon, avocat, qui en a obtenu 253; Ch. Desmanet de Biesme, fils, qui en a recueilli 215.

La majorité absolue était de 202.

Celui qui a recueilli le plus de voix après M. de Biesme est M. Justin de Labbeville, qui a obtenu 189 suffrages.

— Ceux qui ont obtenu des voix après M. de Labbeville sont : MM. Mary, Borgnet, Pirsoul et Degarcia.

— Il paraît qu'à Dinant on portait plusieurs personnes de cette ville à leur inçu.

ELECTIONS.

Dinant. — Sénateur, M. de Quarré; représentant, M. de Garcia, juge à Namur.

Huy. — Sénateur, M. H. de Baré de Comogne; représentants, MM. Lebeau et d'Autrebande.

— Il y a quelques temps, dans une de nos villes septentrionales, et au moment de nos désastres, un officier de la ligne eut avec un beau jeune homme de 24 à 25 ans, bien frisé, bien musqué, bien pommadé, et pardessus tout cela *capitaine d'état-major*, la conversation suivante. Nous rapportons ici presque textuellement cet intéressant dialogue.

Le capitaine. Mais où se place donc le quartier-général dans une armée?

L'officier. Suivant les localités, dans un village où dans des barraques, à proximité du corps d'armée.

Le capitaine. Dans ce cas, dites-moi donc un peu, les boulets viennent-ils quelquefois jusqu'au quartier-général?

L'officier. Parbleu! mais très-souvent; d'ailleurs au moment d'une action, vous ne restez guère au quartier-général, vous trottez continuellement en ordonnance, portez des ordres, etc.

Le capitaine. Diable! vous m'étonnez; je ne croyais pas que l'on fût aussi exposé dans notre arme.

Pour toute réponse l'officier de la ligne rit au nez du capitaine d'état-major, lui tourne le dos et le plante là. *(Historique.)*

— Le Roi a chargé M. le gouverneur de la province de Namur de faire connaître à notre brave compagnie d'artillerie commandée par monsieur Blanpain, ainsi qu'aux bataillons de la garde civique qui se sont rendus à l'armée, combien il a été satisfait de la conduite qu'ils y ont tenue.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 27 août.

SITUATION DES POLONAIS.

Il paraît que les Polonais sont disposés ou contraints par les circonstances à ne pas s'exposer aux chances d'une bataille générale, et qu'ils préfèrent s'enfermer dans Varsovie, peut-être dans l'attente de l'heureux effet des négociations de la France ou de l'Angleterre. Le général en chef, contre lequel s'élevaient depuis long-temps des plaintes, a inspiré une inquiétude assez vive au gouvernement pour le déterminer à nommer une commission qui est partie pour le quartier-général. Il est on ne peut plus malheureux que celui qui commande à toutes les forces polonaises, et qui a eu quelque sorte entre ses mains les destinées de la Pologne, devienne suspect à la nation au moment le plus critique de la guerre. Si Skrzynecki était coupable, comment trouverait-on à la hâte un général capable de conduire demain les soldats au combat, et de reprendre devant l'ennemi les opérations de son prédécesseur? Cet incident nous paraît un des plus funestes qui aient accablé les malheureux Polonais depuis le commencement de cette guerre. Si la Pologne ne peut se fier à celui qu'elle a élevé au premier rang militaire, qui sera à l'abri du soupçon? L'or des Russes aurait donc corrompu celui dont l'ambition devait être pleinement satisfaite! Car nous présumons que c'est le caractère et non le talent de Skrzynecki que l'on soupçonne. Il faut que ces soupçons soient extrêmement graves, puisque le chef même du gouvernement fait partie de la commission envoyée pour le juger. Pauvres Polonais! trahis de tous les côtés, ils finiraient par ne plus croire à la vertu, si le patriotisme de leurs véritables héros ne leur en présentait le modèle.

(Le Temps.)

— On écrit de Bâle, le 20 août : A cette heure le tambour appelle à leur poste la milice et la garde nationale. L'effervescence de quelques communes du canton, les arbres de la liberté plantés à Liesthal et un nouveau gouvernement provisoire établi dans la même ville, nous annoncent un second acte de la déplorable pièce jouée au mois de janvier. C'est maintenant contre une constitution librement ac-

ceptée par la grande majorité du canton, déposée dans les archives de la diète et garantie par la confédération que s'élève une troupe de factieux, forte de l'appui qu'elle espère trouver au dehors. Il y a long-temps que mon opinion est formée sur ce parti, et elle n'a point variée. Laisant toutes les questions de droit et de politique que les partisans de nos révolutionnaires viennent les voir, les prennent un à un, et jugent ce qu'est dans son principe et ce que sera dans ses résultats, une révolution qui prend pour chefs des hommes dont la conduite privée est depuis long-temps un sujet de scandale pour les honnêtes gens de tous les partis. Il n'y a pas un libéral au canton de Vaud qui n'eût honte d'obéir à de tels chefs, et qui ne désertât une cause aussi souillée; la cause de cette nouvelle irritation est une indigne comédie des chefs de la faction. Ils ont payé trois individus pour faire semblant de vouloir assassiner un des principaux révolutionnaires de la campagne, et pour dire ensuite qu'ils agissaient pour le compte du gouvernement. On a promené les trois prétendus assassins dans la campagne; on les a jugés à Liesthal et *absous!* Puis on les a relâchés, et notre police les a saisis et les a amenés. En attendant le coup était porté.

Une autre lettre de même date nous informe que le gouvernement a envoyé au préfet de Liesthall des papiers concernant les affaires politiques du moment; le peuple a exigé qu'ils lui fussent remis sur-le-champ, et a emprisonné le messenger. Le gouvernement de Bâle s'est assemblé la même nuit pour délibérer sur les mesures à prendre. Il a envoyé dans les villages qui lui sont restés fidèles des officiers de la ville pour y organiser la troupe. A Bâle, toute la troupe est sous les armes; même la garde bourgeoise, et probablement les soldats, partiront ce soir ou demain pour s'emparer des chefs et du gouvernement provisoire siégeant à Liesthall.

Aarbourg, 21, 4 heures après midi.

Bâle et les campagnards sont en pleine guerre. En cet instant, une estafette nous apporte ici la nouvelle que Liesthall est en feu, que le sang coule dans les rues. Je pars pour Liesthall afin de m'assurer du fait. Il passe à chaque instant dans notre ville des fuyards des campagnes bâloises.

Barcelonne, 9 août.

L'ordre vient d'être expédié au comte d'Espagne de mettre sur pied de guerre tous les volontaires de la province en état de servir; la mesure est générale pour les provinces basques, les royaumes de Navarre et d'Arragon et la principauté de Catalogne. Toutes les troupes doivent être organisées en brigades et en divisions, commandées par les généraux nommés par le roi.

L'ex-dey d'Alger a dîné hier chez M. le président du conseil. Hussein était accompagné d'un seul domestique, qui ne l'a pas quitté pendant tout le repas. Il était vêtu à l'orientale et portait un riche poignard à sa ceinture. Ses yeux étaient cachés par une paire de lunettes vertes. Dans la journée, il avait envoyé à M. le président du conseil un message pour le prier de faire admettre son propre cuisinier dans son office et de le laisser préparer son repas. M. le président du conseil ayant consenti à cette demande, le cuisinier de Hussein est arrivé à l'hôtel du ministère avec deux poules vivantes, qu'il a plongées dans l'eau bouillante après leur avoir probablement coupé la tête et les pattes. Ces deux poules, ainsi cuites et servies sur du riz aussi cuit à l'eau, ont composé tout le dîner du dey. Au milieu de tous les mets brillants de la table ministérielle, ce modeste plat était comme l'emblème de la puissance déchue. Hussein affectait au reste un grand dédain pour toutes les succulentes compositions culinaires dont était surchargée la table de notre premier ministre. Mais il est juste de dire aussi que les convives de M. Périer ne paraissaient porter aucune envie aux poules bouillies de ce barbare qui ne sait pas faire un bon dîner.

— Une ordonnance royale rendue le 12 août, sur le rapport de M. d'Argout, détermine que les provenances de la ville de Francfort et de son territoire, de la principauté de Nassau, du grand-duché de Hesse-Darmstadt, du grand-duché de Bade, et des provinces rhénanes de la Prusse et de la Bavière, situées entre Francfort et les frontières de France, sont temporairement soumises au régime sanitaire.

Les transports des marchandises composées en tout ou en partie d'objets de genre susceptible, désignés aux pages 78 et 79 de l'instruction générale sur la police sanitaire, arrivant des pays qui viennent d'être indiqués, ne pourront être introduits en France que par les bureaux des douanes de Strasbourg, Lauterbourg, Wissembourg, Forbach, Sierck et Sedan.

— Hier au soir, M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, a eu l'honneur d'être reçu par le roi.

S. M. a travaillé avec M. le ministre des affaires étrangères, et ensuite avec M. le président du conseil.

Aujourd'hui le roi a reçu en audience particulière M. le comte de Saint-Priest.

A onze heures, le roi a présidé le conseil des ministres. S. M. a travaillé ensuite avec M. le ministre des travaux publics.

Le général colombien Mosquera, dernier chef d'état-major de Bolivar, a eu l'honneur d'être reçu par le roi.

— On assure que les 20,000 hommes qui doivent quitter la Belgique et rentrer en France occuperont un camp retranché en avant d'Arras, du côté de Cambrai.

— On lit dans le *Moniteur*:

Un journal a publié l'article qui suit:

«On assurait aujourd'hui dans les salons que M. le maréchal Macdonald avait présenté au roi Louis-Philippe la liste des pairs qui ont protesté contre tout projet de loi dont le but serait de supprimer l'hé-

rité de la pairie; que l'illustre maréchal avait été mal accueilli par S. M., et qu'il avait offert sa démission de grand chancelier de la légion-d'honneur. On ajoutait que cette démission n'était pas encore acceptée.»

Nous sommes autorisés à déclarer que ces assertions sont complètement dénuées de fondement. (Temps.)

PROJET DE LOI.

Article unique (*destiné à remplacer l'art. 23 de la charte*). La nomination des membres de la chambre des pairs appartient au roi.

Leur nombre est illimité.

La dignité de pair est conférée à vie.

Elle n'est pas transmissible par droit d'hérédité.

Toutes dispositions contraires sont et demeurent abrogées.

Le présent article pourra être modifié à l'avenir.

Néanmoins aucune proposition, à cet effet, ne sera soumise à l'examen d'une législature qu'autant que la législature précédente la lui aura déferée.

Genève, le 16 août 1831.

Nous nous empressons de vous communiquer le fait suivant, que nous tenons de bonne source.

Un jeune Piémontais, nommé par son gouvernement consul en Amérique, hésitait à se mettre en route, et motivait, auprès du ministre qui le pressait, son hésitation sur la crainte que de nouveaux développemens donnés à la révolution française ne vinssent à renverser l'ordre politique de son pays: Rassurez-vous, lui répondit le ministre du roi de Sardaigne; nous avons sondé le roi Philippe sur ses intentions à l'égard de l'insurrection de l'Italie centrale, et M. Barante, qui le représente auprès de notre cour, nous a officiellement assuré que les mouvemens révolutionnaires italiens, que son maître désapprouve hautement, vont être réprimés, de son consentement, par les troupes de S. M. l'empereur d'Autriche. (Tribune.)

ANGLETERRE. — Londres, 26 août.

CHAMBRE DES LORDS.

Séance du 25 août.

Après que plusieurs bills d'un intérêt local ont été lus pour la 2^e et 3^e réunion, que d'autres ont été renvoyés à un comité ou à une prochaine réunion, le marquis de Londonderry demandait d'être informé par le noble comte de l'opposition (Grey), si les assurances par lui données à la chambre et à la nation concernant la retraite de l'armée française aussitôt après l'évacuation de ce pays par les Hollandais, avaient déjà été réalisées.

Ayant appris, dit le noble marquis, par les journaux, que le ministère avait reçu des nouvelles à ce sujet, il désirerait savoir si le noble comte n'a rien de satisfaisant à communiquer.

Dans le cas contraire, il se proposerait de faire lundi prochain une motion à ce que tous les documens relatifs aux négociations concernant la Belgique soient communiqués à la chambre.

Le comte Grey dit que la demande du noble marquis n'était pas faite d'après les usages établis dans la chambre; mais en y répliquant, néanmoins il déclare être autorisé à assurer que le maréchal Gérard avait reçu l'ordre de se retirer immédiatement du territoire belge; et que l'honneur et la bonne foi dont la France avait fait preuve durant toutes ses transactions (écoutez, écoutez) lui inspirent la pleine confiance que cette puissance ne déparait pas dans cette circonstance de sa conduite loyale et généreuse poursuivie jusqu'ici. (Écoutez, écoutez.)

Si une partie des troupes françaises restait encore en Belgique, ce qu'il ne saurait pas dire, attendu que tout ce qu'il sait se borne auxdits ordres donnés au maréchal Gérard. (Écoutez, écoutez.)

Le marquis de Londonderry assure qu'il lui sera agréable, ainsi qu'à toute la nation, de voir que le résultat des négociations pendantes sera conforme à ce que le ministère vient de déclarer; qu'il avait appris cette déclaration avec satisfaction, et qu'il avait la confiance que les promesses seront réalisées.

Lord Holland dit qu'il voit avec plaisir que le noble marquis s'en va satisfait, du moins dans cette occasion. (On rit.)

La chambre s'ajourne.

Dans la chambre des communes la même question a été faite par sir R. Vyvian, et la même réponse donnée par lord Althorp, sur quoi sir R. Peel a fait remarquer que personne ne doutait de la loyauté de la France, mais que l'objet de la demande était d'être informé si les promesses données avaient déjà produit leur effet. La chambre s'est ensuite occupée du bill de réforme, et deux amendemens ont été rejetés par une majorité assez considérable en faveur des ministres.

Dans l'après-midi d'hier, le ministre de la Belgique a eu une conférence avec le vicomte Palmerston au bureau des affaires étrangères. (The Times.)

— Tous les articles politiques contenus dans le *Times* d'avant-hier sont d'une virulence extrême contre la France. Ce journal fait ses efforts pour pousser notre gouvernement à la guerre avec nos voisins d'outre-Manche. Il cite la déclaration du maréchal Soult à la chambre des députés et la réponse du roi à l'adresse de cette chambre comme des preuves de mauvaise foi, des outrages envers l'honneur de la Grande-Bretagne, et déclare qu'il est du devoir de l'Angleterre, non seulement en ce qui concerne la Belgique, mais même pour le maintien du rang que nous occupons en Europe, de contraindre le gouvernement français à tenir ses promesses.

« Si la France, dit le *Times*, persiste dans sa politique sordide, égoïste et envahissante, elle se présentera aux yeux du monde comme le plus vil et le plus atroce des criminels. L'Angleterre, pour sa propre défense et par nécessité, se verra entraînée à une alliance avec les puissances du continent. Il est impossible que nous souffrions une nouvelle explosion d'insolence, d'avidité et d'usurpation françaises. La France, par de graves outrages, nous aura contraints à suivre une ligne politique opposée à notre inclination; et le promoteur d'un tel crime de notre part contre le bonheur du genre humain excitera l'exécration générale, comme il ne peut manquer d'éprouver la vengeance impitoyable de l'Europe, qui a si long-temps éprouvé sa tyrannie. C'est sans doute la faiblesse apparente, et peut-être réelle, de notre gouvernement qui encourage les étrangers à nous braver. Et en effet, quoique nous n'approuvions pas les vues politiques du duc de Wellington, nous n'en pensons pas moins que, s'il était à la tête de notre gouvernement, nous ne serions pas long-temps, pour ce qui regarde le Portugal et la Belgique, et aussi la Grèce et Alger, dans la situation d'infériorité comparative où nous sommes vis-à-vis de la France. De tout ceci, nous concluons que, pour éviter la nécessité d'une guerre peut-être au moment le moins convenable pour nous, il faut que notre gouvernement prouve à l'instant même, par un langage ferme et péremptoire adressé à certaines puissances, qu'il connaît, mais qu'il ne s'exagère pas, les maux que peut amener une guerre; qu'il prouve à nos voisins que le vaisseau de la Grande-Bretagne est en branle-bas général et tout prêt pour le combat. La manière dont la déclaration du maréchal Soult a été accueillie par la chambre des députés fournit une indication suffisante des désirs et une mesure exacte de la probité politique de cette assemblée. Une telle conduite de la part d'hommes qui devraient avoir un sentiment d'honneur, doit mettre tous les gouvernements de l'Europe sur leurs gardes, et autorise le nôtre en particulier à insister pour une évacuation immédiate de la Belgique par l'armée française. »

— Le duc de Wellington a eu hier une conférence avec le comte Grey au sujet des forteresses belges à conserver ou à démolir; son avis, comme chargé de l'inspection de ces places, ayant été jugé de quelque importance dans ce moment. Le *Globe* ajoute que cette entrevue a donné lieu à beaucoup de conjectures; mais il assure que, quand même lord Grey sortirait du ministère, le duc n'y rentrerait pas, et qu'il n'y a aucune combinaison ministérielle sur le tapis.

Nouvelles de Pologne.

Varsovie, 10 août.

M. Puszet, commandant en chef des insurgés dans le palatinat d'Augustowo, a fait un rapport au gouvernement national. Après avoir parlé des divers combats, il ajoute : Ayant pris la direction de Bialogredy, la seule qui me restât, je me vis entouré par 10,000 Russes; je combattis jusqu'à la dernière extrémité; je fis tirer jusqu'à ma dernière cartouche, et lorsque mon cheval eût été tué sous moi, nous fûmes réduits, mes soldats et moi, à nous jeter dans les marais ayant de l'eau au-dessus des hanches; et l'ennemi, pendant quatre heures, tira sur nous sans nous atteindre. Les Russes, excités par l'espoir de s'emparer de moi, s'étaient presque entièrement déshabillés, ils n'avaient gardé que leurs gibernes et leurs fusils. Malgré cela mon petit détachement fut sauvé. Je perdis 2 sous-officiers et 8 soldats tués, 6 autres furent faits prisonniers. L'ennemi a eu 50 tués.

Ainsi le chef Puszet, si digne d'être placé à côté de Dembinski, de Sierakowski et de Rozycki, a prouvé que les généraux Chlapowski et Gielgud pouvaient, s'ils l'avaient voulu, en faire autant.

— Le 15 et le 16 de ce mois ont été des jours terribles pour nous. Le club patriotique, depuis long-temps furieux contre les dépositaires du pouvoir et mécontent de ce qu'on ne condamnait pas à mort le général Jankowski, voulut essayer l'emploi de mesures de rigueur. Le 15, à huit heures du soir, le club demanda formellement au gouvernement de lui produire le général Skrzynecki. Après cela, il se rendit au palais sans éprouver, pour ainsi dire, aucune résistance de la part des 200 gardes nationaux qui s'y trouvaient. Les 7 prisonniers qui y étaient détenus furent massacrés, jetés les uns dans le Reuwstein, et les autres pendus par les pieds aux lanternes. De là, il se rendit aux demeures des individus acquittés et à la maison de travail, où se trouvaient non-seulement les agens de l'ancienne police, mais aussi d'autres prisonniers pour dettes. On massacra et pendit beaucoup d'entre eux sans leur faire aucune question, c'est ainsi que périrent la première nuit environ 35 individus, parmi lesquels on compte les généraux Jankowski, Hiertig, Salazki, et Benthowski, le conseiller russe Feuschave, madame Bazanow, le conseiller Rankiewicz, acquitté, le major Pétrikowski, le commissaire Luba, les agens de la police Birnbaum, Makrot, Schley, Szymanowski, etc. Le sieur Leffel, acquitté, a été sauvé avec beaucoup de peine par le général Krukowieski.

Hier à midi, on arracha de la voiture qui l'amenait prisonnier, un chef d'escadron russe et on le massacra de la manière la plus cruelle. Après dîner on pendit à un poteau de lanterne, Ramezki, curateur des écoles.

On nomma de nouveau gouverneur, le général Krukowieski, qui, pour éviter de pareilles cruautés, fit venir des renforts.

Les consuls d'Autriche et de France, voyant que le gouvernement ne pouvait leur assurer sûreté et protection, avaient commandé des passeports. Ils se sont cependant résolus à ne pas partir. Le gouvernement a été dissous et le général Krakowieski est à la tête du nouveau gouvernement avec des pouvoirs très-étendus.

Il a montré, dans les momens de terreur, une énergie et une valeur

extraordinaires, en faisant emprisonner le président du club, un prêtre nommé Pulawski, et dix autres membres.

Il a nommé ensuite le général Prondzynski chef de l'armée.

Plusieurs divisions de troupes campent sur les différentes places publiques de Varsovie pour assurer la tranquillité de la ville.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

SÉNATEURS POUR BRUXELLES.

Les élections pour le district de Bruxelles n'ont pu être achevées hier. Au premier tour de scrutin pour les élections au sénat, M. le comte d'Aerschot a seul obtenu la majorité nécessaire pour être élu. 849 électeurs, 26 de plus que la majorité absolue, ont accordé leurs suffrages à M. d'Aerschot.

Au second tour de scrutin, qui a commencé dans l'après-midi, et qui a porté sur les candidats ayant obtenu le plus de voix au premier, MM. Joseph d'Hooghvorst a obtenu 989 voix; Henri de Mérode, 896; et Beyts, 789. Ces trois candidats ont en conséquence été proclamés sénateurs avec M. d'Aerschot.

On voit que les candidats de la réaction n'ont pas eu le dessus. C'est d'un bon augure pour les élections à la chambre des représentants, qui auront lieu aujourd'hui.

— P. S. On nous annonce de Louvain l'élection au sénat, pour ce district, de M. Charles Vanderlinden d'Hooghvorst, et de M. le baron de Peuthy.

— A Anvers, MM. Albert Cogels et Dubois ont été proclamés sénateurs.

— L'administration de la guerre a ordonné le prompt achèvement du matériel nécessaire pour les transports militaires. Dès que ce matériel sera suffisant, on cessera les réquisitions de charrois, qui sont si onéreuses et si gênantes pour les habitans des campagnes. Les mesures sont prises pour qu'à l'avenir nos troupes en marche ne traînent plus, comme à présent, tant de bagages à leur suite. Les réglemens militaires seront strictement observés à cet égard.

— L'Italien Carrara, qui avait volé les diamans de la princesse d'Orange, a été arrêté à Long-Island. On n'a trouvé sur lui que 250 dollars, et jusqu'ici il persiste à garder le silence sur la manière dont il a disposé des bijoux. (J. du Hvre.)

— On nous annonce que le quartier-général de l'armée prussienne du Rhin est actuellement à Bonn. Le prince Guillaume de Prusse s'y trouve avec un nombreux état-major. On nous assure aussi, mais en ce point nous ne pouvons rien affirmer, qu'il se trouve entre Cologne et Aix-la-Chapelle plus de 150 pièces d'artillerie de campagne prêtes à marcher.

— Il y a en ce moment à Bruxelles un camp de 70 pièces d'artillerie belge. Cette capitale sera, jusqu'à nouvel ordre, le dépôt du matériel de cette arme.

— Le général français d'artillerie Ewens, attaché depuis 1804 comme colonel de cette arme au général Gassendi, et qui en dernier lieu l'a remplacé à la direction générale de l'artillerie au ministère de la guerre à Paris, est arrivé à Bruxelles. On croit qu'il doit aider de ses conseils éclairés l'administration de l'artillerie belge.

ERRATUM. Au lieu de *Avenir*, lisez: *Tribune*, sous un passage de notre feuille d'hier qui concerne la retraite de M. Macdonald.

ANNONCES.

1202.

AVIS.

5300 florins des Pays-Bas à appliquer en rente sur hypothèque.

S'adresser au secrétariat des hospices, à l'hospice St Gilles, à Namur.

1222.

On a perdu une montre en argent avec un cordon noir, samedi dernier, entre la porte de la Plante et la Barrière; celui qui la rapportera au bureau de cette feuille, en aura la valeur.

1223.

Joseph Magery, enfant âgé de 14 ans, s'est perdu hier, vers les neuf heures du matin. Celui qui le ramènera aux Quatre Fils Aymond aura une bonne récompense.

1220.

Grandes ventes de terrains.

Le public est prévenu qu'à la requête de MM. Louis Dooms, frères, de Lessines, les biens ci-après vont être exposés en vente, savoir:

1° 24 bonniers de terrain, nommé *Rouveroi*, situé sur le territoire de la commune de Sclayn, tenant à la grande route de Namur à Liège, terrain renfermant plusieurs carrières ouvertes de pierre de taille.

2° 50 bonniers de terrain, sis en la commune de Haillet, très-près de la route d'Andennes à Ohey.

Le recours pour la vente des parties précédentes se fera chez Debrun à Andennes, le 9 septembre, à une heure après-midi.

3° 50 bonniers environ de terrain défriché, nommé *Fayl-Temploux*, situé à Temploux, assez près de la grande route de Namur à Bruxelles.

Recours au Verd Chasseur, à Temploux, le 10 septembre, à deux heures après midi.

Tous les biens avant nommés se vendront libres de toutes charges, et leur prix sera payable en dix termes et en dix années. Ils seront exposés par lots d'un bonnier ou par plus grandes parties, au gré des amateurs.